



# PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

---

Réunion du 12 septembre 2017

---

**Présidence :** GALLÉ Philippe.

---

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, BUREAU Christian, CHASLE Pierre, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, FREMONT Fabrice, GABUT Thierry, MICHAU Gilles, TERCIER Pierre.

---

**Assistent :** DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres),  
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),  
MAJCHRZAK Laurent (Responsable Technique Départemental),

**Invité :** GILET Sylvain, Expert-Comptable (société NOUVEL EXPERT).

---

**Excusés :**

**Membres :** BROUILLON Jérôme, GUYOMARC'H Frédéric, ROMIEN Sophie.

**Invité :** FORTEPAULE Jacky (Président intérimaire de la Ligue Centre-Val de Loire).

---

Début de la réunion : 19h00.

## **1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DU BUREAU**

\* Procès-verbal du Comité de Direction du 23 mai 2017 : adopté.

\* Procès-verbal du Bureau du Comité du 20 juin et du 29 août 2017 : adoptés.

## **2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT**

### **Philippe GALLE**

En préambule, le Président présente, au nom de tous les Membres du Comité de Direction ses condoléances :

- à la famille de Jean-Michel BURBAUD, ancien Président de FONDETTES.
- à Sébastien IMBERT pour le décès de sa fille naissante, Jeanne.

Une minute de silence est observée.

Le Président informe le Comité des points suivants :

### **2.1– Informations nationales**

#### **2.1.1– Vie des élus**

- un séminaire de travail dénommé « Ambition 2020 » se déroulera le jeudi 12 octobre à Paris. Chaque délégation régionale sera composée d'élus, de 2 membres de l'ETR et de 11 représentants de clubs de Ligue (1 par niveau + 1 de N2 + 1 de N3 + 1 par District).

- le congrès national de l'A.N.P.D.F. se tiendra les 16 et 17 septembre 2017 à Blois.

Chaque district de la Ligue a été sollicité pour offrir un cadeau aux présidents présents venus de la France entière. Un budget du District est accordé pour ces cadeaux à hauteur de 500 €.

- les nominations aux commissions nationales de la LFA ont été effectuées, et notamment :

- \* Commission des pratiques / préformation : Philippe GALLÉ.
- \* Commission développement des pratiques : Jean Marc CHAHINIAN.
- \* Commission Actions citoyennes et sociales : Germain LE GARREC (Président).

#### **2.1.2– Règlement**

- le Guide des bonnes pratiques disciplinaires a été diffusé à toutes les instances.
- trois réunions décentralisées seront organisées dans la Ligue.
- le logiciel Notifoot est désormais à disposition des instances pour aider à la notification officielle des décisions réglementaires.

### 2.1.3– Partenariat privé

- des retombées du partenariat NIKE avec la FFF sont attendues auprès de toutes les instances en termes de dotations matérielles.

### 2.1.3– Formations

- pour la saison 2017-2018, le dispositif de cofinancement des formations se présente ainsi :
    - \* modules éducateurs : 2 bons de formation de 25 € maximum par saison attribués à chaque licencié.
    - \* modules dirigeants : bons de formation de 25 € attribués de manière illimitée par saison à chaque licencié.
    - \* « Bourse Formation » : chaque licencié voulant suivre un formation d'éducateur ou de dirigeant pourra obtenir un financement en complétant un dossier de demande de Bourse de formation pour les formations dispensées par les ligues régionales et l'I.F.F.
- Les 1000 bons de formation attribués à la Ligue Centre-Val de Loire sont à télécharger sur les sites des instances rubrique « Inscriptions Formations éducateurs ».

### 2.1.4– Actions sociales

La Commission nationale des Actions sociales et citoyennes a accordé une aide financière de 1000 € pour la famille MANIONGUI suite au dossier transmis par le District et la Ligue Centre-Val de Loire.  
Le chèque sera transmis à la famille.

## 2.2– Informations régionales

### 2.2.1– Subventions FAFA

- le bilan de la saison 2016-2017 en termes d'aides financières sur le FAFA Equipements et Transport a été communiqué.

### 2.2.2– Compétitions

- compte tenu de la nouvelle compétition National 3 gérée par la Ligue, il manque des délégués aux niveaux Régional 2 et Régional 3. Un appel à candidature est lancé pour compléter les effectifs de délégués officiels Ligue sous réserve de ne pas appauvrir quantitativement les effectifs Districts.

## 2.3– Informations départementales

### 2.3.1– Planning des manifestations

| Date       | Horaire | Manifestation                 | Lieu               | Représentants                      |
|------------|---------|-------------------------------|--------------------|------------------------------------|
| 29/09/2017 | 19h00   | AG du District                | Larcay             | Membres du Comité                  |
| 14/10/2017 | 18h00   | Remise label                  | Mettray            | P. BONNET, C.BUREAU,<br>G.GIUNTINI |
| 04/11/2017 | 09h00   | AG de la Ligue                | Orléans            | P.GALLE et délégués<br>élus        |
| 07/11/2017 | 19h00   | Réunion du Comité             | Tours              | Membres du Comité                  |
| 10/11/2017 | 18h30   | Remise Mozaïc Crédit Agricole | Notre<br>Dame d'Oé | Membres du Comité                  |

### 2.3.2– Vie des commissions

- la « Charte de bonne conduite » élaborée la saison dernière a été diffusée aux membres des commissions réglementaires du District. Chacun est invité à signer.
- la nouvelle composition de la Commission Départementale Détection, Recrutement et Fidélisation est la suivante :
  - \* Président : Alphonse EGEA.
  - \* Vice-président : Gilles MICHAU.
- la réunion annuelle des arbitres a vu la présence de Philippe GALLE.

### 2.3.3– Partenariat institutionnel

En Comité du C.D.O.S.37, un groupe de travail dont fait partie Philippe GALLE a été constitué afin de rencontrer les intercommunalités et défendre les valeurs du sport.

De plus, une heure de reportage sur Radio France Bleu est accordé chaque samedi matin sur les sports olympiques.

## **3 –INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL**

### **Patrick BASTGEN**

Le Secrétaire Général informe le Comité sur tous les points ci-dessous :

#### **3.1- Vie des clubs**

- le club de JOUE PORTUGAIS a adressé le PV de son AG.
- le groupement de l'A.P.F.ST MAURIEN a invité le District à son AG du 4 juillet.

Philippe BONNET a représenté le District.

- le club de TOURS ESPAGNOL a adressé le PV de son AG.
- le club de ROCHECORBON a adressé le PV de son AG. Il faut souligner la création d'une Commission d'Ethique dans ce club.
- le groupement LSM a adressé le PV de son AG dissolutive.

Le dossier a été transmis à la Ligue en fin de saison dernière pour entériner la dissolution définitive du groupement.

- le club de CHOUZE a informé le changement des personnes de son Bureau directeur et son retrait du groupement A.F. BOURGUEILLOIS.

Le Comité demande au groupement d'acter ce retrait en AG et de réactualiser ses Statuts et convention.

- le club d'ESVRES s/INDRE a remercié par écrit le club de BENAIS pour la qualité de son accueil à l'occasion de la finale du Challenge 5<sup>ème</sup> division.

- le club de BEAUMONT EN VERON a adressé un courrier pour notifier la fin de sa section Féminine senior.

Le club a été déclaré en date du 23 juin en Non Activité Partielle Féminine Senior.

- le club de MONNAIE a adressé un courrier de contestation suite à la sélection des équipes U15 en Brassage Elite. Le dossier a été transmis à la Commission Préformation qui a transmis une réponse.

- le club de VERETZ-LARCAY a adressé au District son projet club.

Le Comité souligne le travail remarquable établi au travers de ce projet type de club.

- le club de TOURS BOUZIGNAC a adressé par mail en juillet une demande pour changer le nom du club : TOURS SUD.

Considérant les dispositions de l'article 36 des RG de la FFF : « tout club qui désire changer de nom en demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District intéressé. Un tel changement doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juin pour prendre effet au début de la saison suivante ».

Considérant que la demande intervient au-delà de l'échéance imposée du 1<sup>er</sup> juin,

Le Comité dit que le changement de nom recevra un avis favorable à compter seulement de la saison 2018-2019.

Le nom de TOURS BOUZIGNAC continuera d'exister cette saison.

#### **3.2- Assemblée Générale**

- il est proposé l'ordre du jour suivant pour l'Assemblée générale du 29 septembre prochain à Larcay.

- 18h15 – 19h00 : *Inscriptions et vérification des pouvoirs.*

- à partir de 19h00 :

*Accueil de la municipalité de Larcay.*

*Accueil du club de VERETZ-LARCAY.*

*Allocution d'ouverture du Président, Philippe GALLÉ.*

#### ***ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

- *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2017.*

- *Intervention du Secrétaire Général, lue par Fabrice DURAND.*

- *Présentation des comptes annuels 2016-2017 :*
  - o *Rapport du Trésorier Général, Thierry GABUT.*
  - o *Rapport du commissaire aux comptes, Gérard BREAL.*
  - o *Approbation des comptes clos au 30 juin 2017.*
  - o *Affectation du résultat.*
- *Vote du renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.*
- *Présentation et vote du vœu de modification des R.G. FFF par le District.*
- *Intervention de notre partenaire, le CREDIT AGRICOLE T.P.*
- *Remise des « Bourses de formation » et des dotations FFF aux bénévoles du « mois ».*
- *PAUSE.*
- *Intervention de l'équipe technique départementale.*
- *Intervention des commissions : CDDRF, Dirigeants, Partenariat, Actions sociales.*
- *Intervention des personnalités.*
- *Questions diverses.*
- *Discours de clôture de l'Assemblée Générale par le Président, Philippe GALLÉ.*
- *Remise des récompenses*
- *Casse-croûte offert par le District*

Le Comité donne un avis favorable.

### **3.3- Vœu de modification des R.G. de la FFF**

Dans le cadre de l'objectif de la mandature d'être proche des clubs, il est proposé d'étudier le vœu suivant lié aux mutations des jeunes hors période dans les Règlements Généraux de la F.F.F. :

| <b>Textes actuels RG Article 117</b>   | <b>Textes modifiés RG Article 117</b>  |
|--|--|
| <p><b>Article - 117</b><br/>Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :</p> <p>a) du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.</p> <p>b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée.</p> <p>De plus, le joueur U12 à U19, ainsi que la joueuse U12F à U19F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence.</p> <p>c) Réservé.</p> | <p><b>Article - 117</b><br/>Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :</p> <p>a) du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F.</p> <p>b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas si la licence du joueur ou de la joueuse était déjà frappée du cachet "Mutation" dont la durée annuelle de validité n'est pas expirée.</p> <p>De plus, le joueur U12 à U19, ainsi que la joueuse U12F à U19F, quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge, cette mention devant figurer sur sa licence.</p> <p>c) Réservé.</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>d) avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérent à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérent à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique.</p> <p>e) du joueur ou de la joueuse issu d'un club ayant fusionné, à condition qu'il ait introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, pour un autre club au plus tard le vingt et unième jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.</p> <p>f) du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant ou apprenti, et du joueur ou de la joueuse fédéral(e).</p> <p>g) du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant, apprenti ou fédéral, requalifié amateur pour la première fois en faveur du club amateur ou indépendant quitté lors de la signature de son premier contrat ou du joueur qui revient au dernier club amateur quitté après avoir été licencié "Amateur" au sein d'un club à statut professionnel. Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois pour un même joueur.</p> <p><small>h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.</small></p> | <p>d) avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérent à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérent à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique.</p> <p>e) du joueur ou de la joueuse issu d'un club ayant fusionné, à condition qu'il ait introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, pour un autre club au plus tard le vingt et unième jour qui suit la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club, ou au plus tard le 15 juin si cette Assemblée Générale constitutive est antérieure au 25 mai.</p> <p>f) du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant ou apprenti, et du joueur ou de la joueuse fédéral(e).</p> <p>g) du joueur professionnel, élite, stagiaire, aspirant, apprenti ou fédéral, requalifié amateur pour la première fois en faveur du club amateur ou indépendant quitté lors de la signature de son premier contrat ou du joueur qui revient au dernier club amateur quitté après avoir été licencié "Amateur" au sein d'un club à statut professionnel. Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois pour un même joueur.</p> <p><b>h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100km du précédent domicile.</b></p> |
|---|--|

Origine : Commission Départementale Jeunes et Technique.

Motif : permettre aux jeunes joueurs mineurs de pouvoir jouer dans un nouveau club après avoir déménagé au cours de la saison.

Avis de la Commission Départementale Statuts et Règlements : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District 37 : Avis favorable

Ce vœu sera donc présenté à l'Assemblée Générale du 29 septembre

### **3.4- Suivi des ententes et groupements**

Fabrice DURAND informe le Comité des demandes d'entente suivantes dans le championnat 5<sup>ème</sup> division qui débute le 17 septembre :

Considérant les dispositions de l'article 1.3 des Règlements des championnats seniors du District qui indiquent qu'une équipe senior en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés.

| Catég. | Compét. | Clubs                           | Dénomination | Avis du Bureau   |
|--------|---------|---------------------------------|--------------|--|
| Senior | D5      | POUZAY 1, ST EPAIN 2, RILLY 2 . | POUZAY Ent.2 | 22 licenciés à RILLY,<br>13 licenciés à ST EPAIN.<br>10 licenciés à POUZAY<br>Avis favorable. Cette équipe doit être considérée comme l'équipe 2 de ST EPAIN et RILLY s/V. |
| Senior | D5      | BLERE 3, ATHEE 2                | BLERE Ent ;2 | 50 licenciés à BLERE.<br>5 licenciés à ATHEE.  |

|        |        |   |               |  |
|--------|--------|---|---------------|--|
|        |        |   |               | Avis favorable. Cette équipe doit être considérée comme l'équipe 2 d'ATHEE et l'équipe 3 de BLERE.   |
| Senior | D5     | ORBIGNY 2, GENILLE 2, LOCHE MONTRESOR 1 | ORBIGNY Ent.2 | 10 licenciés à ORBIGNY.<br>25 licenciés à GENILLE.<br>3 licenciés à LOCHE MONTRESOR.<br>Avis favorable. Cette équipe doit être considérée comme l'équipe 2 d'ORBIGNY et GENILLE. |
| Senior | Loisir | CNAV, GATINES & CHOISILLE               | CNAV Ent.     | 7 licenciés loisir à CNAV<br>1 licencié loisir et 38 licenciés libres à GATINES<br>Avis favorable.   |

#### Cas du BOUCHARDAIS U15 à 8 en entente avec RICHELAI S.J.S. :

Le club de BOUCHARDAIS A.F. a demandé de créer une entente avec le groupement RICHELAI S.J.S. pour créer une équipe U15 à 8 qui serait l'équipe 2 de RICHELAI S.J.S.

Considérant la volonté du Comité de faire jouer un maximum de jeunes joueurs,

Considérant les dispositions des RG de la FFF relatifs à l'interdiction des groupements de créer des ententes,

Le Comité décide à titre exceptionnel et dérogatoire de donner un avis favorable à cette demande d'entente entre le groupement RICHELAI S.J.S et le club de BOUCHARDAIS A.F.

Philippe BONNET, licencié au RICHELAI S.J.S n'a participé ni au débat ni aux délibérations.

Le groupement RICHELAI S.J.S. devra engager cette équipe réserve sous le nom de RICHELAI Ent.2. Cette équipe évoluera à domicile sur le terrain de LA TOUR ST GELIN.

Cette mesure n'est valable uniquement pour la saison 2017-2018.

#### **3.5- Lutte contre les incivilités**

- l'Assemblée Générale de Ligue, le 3 juillet 2017, a voté « contre » à la majorité la proposition d'appliquer le dispositif du Carton Bleu.

- la mise en place des nouveaux AIG avec les nouveaux tarifs entre en vigueur à compter du 1er octobre 2017.

#### **3.6- Arbitrage**

- l'Assemblée Générale de Ligue, le 3 juillet 2017, a voté « contre » à la majorité la proposition du District d'Indre-et-Loire de compter dans les effectifs arbitres des clubs de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> division des arbitres auxiliaires (12 rencontres officiés minimum par saison).

#### **3.7- Partenariat**

- le Challenge U13 aux mi-temps des matchs du TOURS FC en Ligue 2 est renouvelé pour cette saison.

- 10 clubs ont sélectionnés pour participer à la « Caravane du TOURS FC » : APF ST MAURIEN, AZAY-CHEILLE, LANGEAIS-CINQ MARS, NOTRE DAME D'OE, PAYS DE RACAN, TOURS PORTUGAIS, RC VAL INDRE, VAL SUD TOURAINE, VERETZ-LARCAY.

- deux matchs minimums de Ligue 2 à Tours verront des opérations spéciales pour les écoles de football :

\* 8 décembre 2017 : TOURS FC – NANCY.

\* 4 mai 2018 : TOURS FC – LENS. Un défilé de toutes les écoles de foot sera organisé.

#### **3.8- Vie des commissions**

- les personnes suivantes ont candidaté pour intégrer la Commission J.T. : COUTANT Nicolas, HAMELIN Clément, LAVIGNE Arnaud, MAGNIN Clément, ROBINEAU Xavier.

Considérant que ces personnes sont licenciées FFF,

Considérant l'avis favorable donné par le Président de ladite Commission,

Le Comité donne son avis favorable.

- M. Régis MEUNIER a candidaté par courriel pour intégrer la Commission Sportive et devenir instructeur disciplinaire.

Considérant que cette personne est licenciée FFF,

Considérant l'avis favorable donné par le Président de ladite Commission,

Le Comité donne son avis favorable. Régis MEUNIER sera disponible seulement dans plusieurs semaines.

### **3.9- Communication externe**

- le changement de format du site internet du District a été opérationnel comme prévu le 31 août 2017. Quelques dysfonctionnements sont malheureusement à déplorer. Néanmoins, les services informatiques de la FFF sont intervenus à bon escient. Le nouveau site fonctionne de nouveau.

Christian BUREAU note cependant que la visibilité des résultats n'est pas toujours facile.

- le compte Facebook du District d'Indre-et-Loire de football a été lancé il y a quelques jours. Fabrice FREMONT est le référent sur ce réseau social. Il est destiné à valoriser les actions du District auprès de toutes les familles du football départemental.

### **3.10- Compétitions**

- le club de JOUE FCT propose par courriel daté du 11 septembre de fixer tous les matchs à domicile de son équipe senior 2 en Départemental 3 à 13h00 au lieu de 15h00 afin de sécuriser davantage l'environnement des matchs. Le club propose de faire évoluer au maximum cette équipe sur le Stade Jean Bouin plutôt que sur le stade des Bercelleries car il offre davantage de sécurité.

Un débat s'ensuit au sein du Comité pour donner suite à cette requête exceptionnelle. Un vote à mains levées est organisé. Le Comité se prononce à la majorité pour donner un avis favorable à la demande de JOUE FCT. Le dossier est retransmis à la Commission Sportive.

- le club de la VALLEE DU LYS propose dans son courriel du 6 septembre de retarder la date d'engagement en D3 et D4 à fin août plutôt que mi-juillet, afin d'avoir une meilleure vision des effectifs seniors à la reprise de la saison.

Le Comité ne peut donner une suite favorable à cette demande compte tenu des exigences imposées, par la confection des calendriers (alternance, jumelage etc...), par la Ligue et des clubs désireux d'organiser leur saison.

### **3.11- Amendes**

- il est proposé de modifier un tarif du District sur les forfaits généraux : montant engagement X nombre de matchs restant au calendrier avec un plafond de 1000 €.

En effet, le dispositif actuel (sans plafond) peut engendrer une amende très forte pour un club déclarant forfait général en début de saison.

- il est proposé de rajouter aux tarifs du District une amende de 5 € pour toute équipe du football d'animation absente pour une deuxième fois sans excuse aux plateaux U7 ou U9.

Le montant total des amendes comptabilisées financera des dotations remises sur les ateliers du Rassemblement départemental U7-U9 de fin d'année.

Le Comité donne son accord.

## **4 –INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

### **Thierry GABUT, Sylvain GILET**

Thierry GABUT et Sylvain GILET, Expert-comptable de la société PARTENAIRES CONSEILS informent le Comité sur tous les points ci-dessous :

#### **4.1- Compte 2017-2018**

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017 ont été étudiés le 31 août dernier.

- par comparaison par rapport à l'exercice précédent 2015-2016, ils affichent :

\* une légère baisse des produits d'exploitation de l'ordre de 1% (amendes, partenariat, subventions).

\* une légère hausse des charges d'exploitation de 27 k€ comprenant la hausse des frais d'arbitrage.

- aucun investissement constaté sur l'exercice.

- les produits financiers ont une faible rentabilité.

- le résultat bénéficiaire est de l'ordre de 12 k€.

- les capitaux propres (400 k€) et les dettes peu importantes permettent de dire que le District est sain financièrement.

- les comparaisons par rapport au budget 2017-2018 indiquent que ce dernier fut parfaitement maîtrisé.

\* les subventions et le poste « Autres » sont supérieurs aux prévisions budgétaires et ont compensé ainsi le montant inférieur des amendes.

\* les charges sont inférieures au budget en raison du niveau des commissions et du poste « divers ».

-le résultat bénéficiaire s'élève à 12.438 €

Un vote à mains levées est organisé au sein du Comité sur la présentation des comptes porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Le Comité donne un avis favorable à l'unanimité.

#### **4.2- Amendes**

- le club (refusant le prélèvement) suivant n'a pas réglé par chèque son acompte engagement avant le 17 juillet 2017 comme demandé : ST AVERTIN.

Le Comité leur inflige par conséquent une amende de 12 € qui sera imputée sur leur compte club.

### **5- INTERVENTION DU DEPARTEMENT JEUNES ET TECHNIQUE**

#### **Philippe BONNET, Nathalie BRETON et Laurent MAJCHRZAK.**

##### **5.1- Football d'animation**

Philippe BONNET informe le Comité sur les points suivants :

- la soirée de début de saison du « foot à 8 » s'est très bien déroulé au siège du Tours FC. Il y avait une belle participation des clubs convoqués.

- les réunions de pays du « foot à 5 et à 4 » se déroulent actuellement.

- les rentrées du foot U7, U9, U11 et U13 se tiendront les 23 et 30 septembre 2017.

##### **5.2- Préformation**

Philippe BONNET informe le Comité que la journée Festifoot au CTR de Châteauroux s'est très bien déroulée. Elle fut très bien organisée. Les ateliers « arbitrage » et « ceci-foot » rencontrèrent notamment un certain succès.

##### **5.3- Football scolaire**

Philippe BONNET informe le Comité sur les points suivants :

- la convention de partenariat USEP-District sera signée le 27 septembre à l'occasion de la Journée Nationale du Sport Scolaire à Savigné sur Lathan.

- un nouveau proviseur a été nommé au collège Corneille de Tours : Mme LECHAT. Elle prend place de droit dans le Conseil d'Administration de l'AGICC (Association Gestion Internat Collège Corneille). L'Assemblée de l'AGICC est fixée au 16 janvier 2018.

- l'A.G.I.C.C. gère cette année scolaire, 35 collégiens en internat au siège du Tours FC (sur les 36 places possibles).

##### **5.4- Label**

Philippe BONNET informe le Comité que la remise Label à LA MEMBROLLE-METTRAY se déroulera le 14 octobre à compter de 18h00.

##### **5.5- Football féminin**

Nathalie BRETON informe le Comité sur les points suivants:

- la Rentrée du foot féminin sera accueillie par le F.A. ST SYMPHORIEN le 30 septembre au stade des Tourettes à Tours.

- 47 équipes se sont engagées en U11F et U13F.

- 9 équipes se sont engagées dans le championnat U15F à 8.

- une nouvelle coupe (foot extérieur ou futsal) pourrait être créée pour les U15F.

Le Comité donne son accord de principe. Le règlement est en cours de rédaction.

- 11 équipes se sont engagées dans le championnat U19F à 8. Il est à noter que l'équipe de ST HIPPOLYTE s'est engagée dans le championnat de l'Indre.

- 8 équipes se sont engagées dans le championnat Seniors F D1.

- 12 équipes se sont engagées dans le championnat Seniors F D2

- le règlement de la coupe consolante Seniors F pose actuellement des problèmes d'organisation. Il serait envisageable d'apporter des modifications.

- les Règlements Généraux de la FFF et des compétitions seniors F permettent désormais de faire participer 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F sous réserve de respecter les conditions de surclassement.

##### **5.5- Social**

Philippe BONNET informe le Comité sur les points suivants :

- les recrutements de deux volontaires en Service Civique ont été réalisés :

- \* Antoine RAIMBAULT pour la mission P.E.F et arbitrage.
- \* Valentin MORMONT pour la mission Foot féminin et foot diversifié.

Les deux Volontaires débutent le lundi 2 octobre.

## **5.6- Vie de la Commission**

Laurent MAJCHRZAK informe le Comité sur les points suivants :

- une réunion plénière de la Commission J.T. se déroulera le 22 septembre à Chanceaux. Elle sera suivie par l'Assemblée de l'Amicale des éducateurs.
- un plan d'actions 2016-2020 a été mis en place sur la Préformation, le football d'animation, les nouvelles pratiques et la formation des cadres. Il sera présenté à la réunion plénière et à l'Assemblée Générale.

## **6 – TOUR DE TABLE**

### **6.1- COMMISSION DES ARBITRES**

#### **6.1.1- Effectifs**

Alain DESRUTIN informe le Comité sur les effectifs arbitres par catégories pour la saison 2017-2018 enregistrés à ce jour :

- Adultes Ligue : 23.
- Jeunes Arbitres de Ligue : 4.
- Adultes District : 98.
- Stagiaires District : 7.
- Jeunes Arbitres de District : 12.
- Stagiaires Jeunes Arbitres de District : 15.

Soit un total de 159 arbitres.

Il faut compter 24 arrêts par rapport à la saison dernière.

#### **6.1.2- Formation**

Alain DESRUTIN informe le Comité sur les points suivants :

- 21 personnes se sont inscrites à ce jour à l'examen candidat arbitre de District.
- planning des actions de formation de la C.D.A. pour la saison est établie.

#### **6.1.3- Nominations**

Alain DESRUTIN propose au Comité la nomination des membres de la C.D.A. pour la saison 2017-2018 :

- Président : DESRUTIN Alain.
- Vice-Président : GAUDREAU Jean-Louis.
- membres : ANDRONY Nicolas, BONGARD Gérard, BOUTARD Michel, DE GRAAF Hugo Rémi, DERNIS Jean-Noël, FREMONT Fabrice, LIVONNET Alain, LOISEAU Philippe, MABILEAU Mathieu, MESSIER Maxime, RAULT Jean, ROUGERON Sylvain, THOMAS Bernard, THUILLIER Cyril.
- membre coopté : LAINE Marcel.
- membre au titre d'arbitre international : DANSAULT Eric.
- membre représentant le Comité de Direction : BASTGEN Patrick.
- membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : DUTHEIL Jean-François.

Le Comité donne son accord.

Alain DESRUTIN propose au Comité la nomination des observateurs pour la saison 2017-2018 : AIBOUT Mansour, BAKARY Alban, BAUDOIN Mathieu, BELBEOCH Adrien, BERTHELOT Jacky, BLANCO Alain, BOUCHER Eric, BOUTET Yannick, COLLAS Guillaume, CREPIN Emmanuel, DANSAULT Valentin, EGEA Alphonse, GIRARD Didier, ISSENMANN Régis, JOUTEUX Jacky, LORGUEILLEUX Vincent, MILLET Jérémy, MORON Rémy, NIVELLE Mathieu, PETITEAU Didier, PORTE Ludovic, RENIER Jean-Louis, SCHROEYERS Nicolas, SIMON Franck, SOUBISE Mathieu

Le Comité donne son accord sous réserve que ces observateurs ne soient pas délégués officiels de Ligue.

#### **6.1.2- Désignations**

Alain DESRUTIN informe le Comité des points suivants :

- la vérification des kms des arbitres sur les feuilles de matchs a permis de générer des économies pour les clubs :
- \* saison 2016-2017 : 3916 km soit environ 1450 €.
- \* saison 2015-2016 : 1553 km soit environ 1553 €.

- les échanges de trios d'arbitres avec les districts de la Vienne et du Loir-et-Cher sont renouvelés cette saison :

- \* 6 journées de championnat d'échange en D1 : 3 avec chaque district.
- \* les conventions devraient être signées fin septembre.

## **6.2- COMMISSION DE DETECTION, RECRUTEMENT ET FIDELISATION DES ARBITRES**

Gilles MICHAU informe le Comité que des réunions départementales et régionales sont prévues prochainement sur le recrutement et la fidélisation des arbitres.

## **6.3 - COMMISSION SPORTIVE**

Pierre CHASLES informe le Comité sur les points suivants :

- le tirage de la Coupe Arrault sera effectué le 13 septembre.
- de nombreux clubs tourangeaux sont encore en lice en Coupe de France à ce jour.

Pierre TERCIER informe le Comité sur les points suivants :

- le projet de créer un championnat vétérans est abandonné. Deux clubs seulement se sont engagés sur les 12 intéressés au départ.
- les engagements en Senior D5 se terminent ce soir. On se dirige vers la composition de 3 poules de D5.
- la demande du club de ST HIPPOLYTE d'utiliser en terrain de repli le terrain hors département de Châtillon sur Indre.

Compte tenu de l'accord de la Mairie et du District de l'Indre, le Comité donne son accord.

## **6.4 - COMMISSION DES DELEGUES**

Pierre TERCIER informe le Comité de la tenue de la réunion des délégués de début de saison :

- deux arrêts sont à noter.
- la Ligue souhaite promouvoir un délégué issu du District.

## **6.5- COMMISSION DES NOUVELLES PRATIQUES**

Christophe BROSSARD, Président de la Commission, informe le Comité des points suivants :

### **6.5.1- Futsal**

- la réunion de début de saison a permis d'engager 21 équipes en championnat.
- le déroulement du championnat est modifié. Deux niveaux de championnat seront mis en place dès le début de cette saison :
  - \* Championnat Excellence : 10 équipes avec arbitrage.
  - \* Championnat Promotion : 10 ou 11 équipes avec auto-arbitrage.
- la formule de la coupe d'Indre-et-Loire reste inchangée.

### **6.5.2- Loisir**

- la réunion de début de saison a permis d'engager 29 équipes. 6 autres équipes sont en attente. De nouvelles créations sont à noter : JOUE FCT, RC VAL INDRE, ST AVERTIN et LATHAMBILLOU.
- le déroulement du championnat est modifié. Deux niveaux de championnat seront mis en place dès le début de cette saison :
  - \* Championnat Elite : 10 équipes.
  - \* Championnat Passion : 19 équipes sur plusieurs poules.
- la formule de la coupe d'Indre-et-Loire reste inchangée.
- le « Trophée des champions » réunit en foot indoor au SOCCERPARK le 26 septembre des équipes futsal et loisir pour un tournoi amical.

### **6.5.3- Beach soccer**

- une première réunion de travail se déroulera en octobre sur le beach-soccer. Un rendez-vous reste à fixer avec le club de VERETZ-LARCAY.

### **6.5.4- Foot indoor**

- un rendez-vous est prévu avec les complexes LE FIVE et SOCCERPARK pour définir les modalités du partenariat pour la saison 2017-2018.

### **6.5.5- Foot handicapés**

- des contacts avec le Centre de jeunesse de Bléré sont en cours pour organiser un atelier d'initiation Ceci-foot le 25 octobre.

#### 6.5.6- Foot des quartiers

- une action Urban's foot sera mise en place pendant les vacances de Toussaint en partenariat avec la Ville de Tours.

#### **6.6 - COMMISSION FAFA**

Philippe GALLE informe le Comité que Jean-Louis GAUDREAU, Président de la Commission Départementale des Terrains est sollicité en tant qu'expert technique sur certains dossiers FAFA.

#### **6.7- COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES**

Martine CHEVALLIER informe le Comité sur les points suivants :

- l'agrément collectif est en cours de finalisation. 19 clubs et 32 volontaires se sont engagés.
- une réunion de présentation du fonctionnement de l'agrément collectif aux 19 clubs se déroulera le 18 septembre 2017 à 19h00 au District.
- les contacts avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer ont abouti à un partenariat commun pour l'organisation d'un « week-end sans tabac » fin novembre 2017. L'objectif est de sensibiliser le public autour des stades sur les méfaits du tabac et une aide pour arrêter. Une réflexion est en cours sur les moyens de communiquer : affichage, flyers, médias, réseaux sociaux, tee-shirts...
- le District a reçu un courrier de remerciement de la famille Farcy pour l'aide attribuée par les instances.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h20.

Prochaine réunion : mardi 7 novembre 2017.

**Patrick BASTGEN**



**Secrétaire général**

**Philippe GALLÉ**



**Président**